Université Jean Moulin Lyon 3 - Faculté de Droit **Institut des Assurances de Lyon - IAL** 50, avenue Tont Garnier 69007 Lyon

Plan d'accès au site de la Manufacture des Tabacs (Lyon 8ème)

DES QUAIS

Perrache

Part-Dieu

MANUFACTURE

DES TABACS



COLLOQUE

La distribution de l'assurance : une effervescence encadrée

Organisation

IAL (et Équipe de Droit Privé) - AIAL - ISFA

Manufacture des Tabacs

Amphithéâtre Malraux 6, cours Albert Thomas - 69008 Lyon

CONTACTS

Michèle LANIER

Tél: 04 78 78 70 60 michel.lanier@univ-lyon3.fr

Marielle JOLY

Tél: 04 78 78 70 60 marielle.joly@univ-lyon3.fr

MODÉRATEURS

Sabine ABRAVANEL-JOLLY
Axelle ASTEGIANO-LA RIZZA



WWW.UNIV-LYON3.FR











La distribution par internet : avenir et limites

Étude du « tout internet », ainsi que de la captation du contact internet pour suivi par un intermédiaire :

- Intervention de Francis **THOMINE**, Directeur général de Groupama Rhône-Alpes Auvergne
- Intervention de Xavier MARRON, Agent général MMA.
- Intervention de Marie-Emilie GARCIA, étudiante du M2 pro droit des assurances à l'IAL,
- Thierry **MÉNISSIER**, Professeur de philosophie à l'Université Pierre Mendès France -Grenoble 2

Le devoir de conseil élargi (et ses limites)

- _ Contenu du devoir de conseil : Philippe POIGET, directeur des affaires juridiques, fiscales et de la concurrence de la FFSA.
- Aspects pratiques: Me Alban POUSSON-BOUGÈRE, avocat au Barreau de Lyon.

Questions / Réponses Pause

L'impact de la distribution européenne sur le métier d'intermédiaire

- Directive IA 2 : Patrick **EVRARD**, membre du BIPAR, Président Adjoint d'AGEA,
- Unification des pratiques contractuelles européennes : Kadidia **SINZ**, Directrice régionale pour l'Europe continentale, XL Group,
- DIP de l'assurance : Alain **DEVERS**, Maître de Conférences Lyon 3, Avocat au barreau de Lyon, intervenant à l'IAL et avocat au Barreau de Lyon.

Incidences de la loi Hamon sur la distribution

- Droit positif : de la loi Châtel à la loi Hamon Ph. **POIGET**
- _ Avantages (primes de fidélité) et Inconvénient Christian **ROBERT** sur le calcul actuariel, Professeur Université Lyon 1, Directeur du Laboratoire SAF

Questions / Réponses

